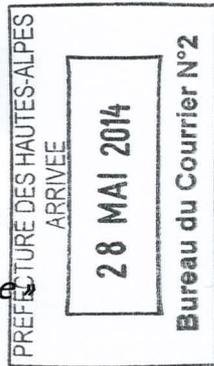


COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze le vingt quatre du mois d'AVRIL à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 17 Avril 2014, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY,, Mme Martine MARC, Mme MILLION Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, , Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO

Etaient absentes et excusées : Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Béatrice ALLOSIA et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA BDP DES HAUTES ALPES ET LA BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de collaboration entre la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque municipale avait été signée le 29 mai 2012.

Cette convention précisait les engagements réciproques de la collectivité et du Conseil Général.

Ainsi, dans le cadre de la modernisation du plan de développement de la lecture publique, le Conseil Général des Hautes-Alpes avait proposé le conventionnement de collaboration suivant les objectifs partagés de développement de la lecture publique, l'égal accès à la diversité et à l'universalité des documents, à la professionnalisation des bibliothécaires et à la dynamisation des bibliothèques comme lieux culturels de proximité.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner le responsable de la bibliothèque municipale et de signer une nouvelle convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Le maire propose de désigner l'adjointe au maire, Mme Béatrice ALLOSIA responsable de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Béatrice ALLOSIA, deuxième adjointe au maire, responsable de la bibliothèque municipale en remplacement de Madame Rose AMAR ;
- **DONNE POUVOIR** au maire de signer la nouvelle convention de collaboration entre la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes et la bibliothèque municipale.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	19
représentés	0
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 24 Avril 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

